

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 23 MARS 2021
(Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Le vingt-deux mars deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Martin GUISIANO, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENT.E.S : M. Jean-Martin GUISIANO, M. Joël PERENON, Mme Patricia VIGIER, Mme Colette LANGLET, M. Philippe OZENDA, Mme Chantal BARIDON, Mme Simone CALLAMAND, Mme Christiane NICOLIN, Mme Mireille ASTIER-CUCCHI, M. Pascal COGORDAN, M. Erwan JAEN, M. Patrick PEQUIGNOT, , M. Franck NICCOLETTI, M. Karl DEMERCASTEL.

EXCUSE.E.S : . M. Stéphane TRETOLA, Mme Anne THIBAULT.

ABSENTE : . Mme Eloïse GION

POUVOIRS : Mme Anne THIBAULT a donné pouvoir à M. Karl DEMERCASTEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : est nommé M. Franck NICCOLETTI (art. L2121-15 du CGCT)

DATE DE CONVOCATION : **17 mars 2022.**

ORDRE DU JOUR

1. Vote du compte de gestion 2021
2. Vote du compte administratif 2021
3. Affectation des résultats
4. Vote du budget primitif 2022
5. Vote des taux 2022
6. Subvention aux associations 2022
7. Prémption de la parcelle F499 – La Lône
8. Délibération n°2 du 15 février 2022
9. Rapport d'enquête sur l'optimisation de l'éclairage public
10. Désherbage médiathèque
11. Rapport des délégations

1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le compte de gestion du Comptable du Trésor.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après avoir présenté son compte administratif, M. le Maire s'est retiré et le conseil municipal a élit M. Joël PERENON comme Président de séance.

Ce dernier a fait procéder au vote, à l'unanimité, du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

La section de fonctionnement, avec 2 239 332.78 € en recettes et 2 360 898.61 € en dépenses, accuse un déficit de 121 565.83 €.

Ce dernier est absorbé par les excédents antérieurs restants de 358 951.67 €.

En section d'investissement, les dépenses réalisées sont de 293 743.23 € tandis que les recettes se montent à 620 624.98 €. Le déficit antérieur de 238 277.93 € déduit, il reste un résultat de 88 603.82 €.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Au vu des résultats 2021, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de les inscrire en report à nouveau :

002 – Excédents de fonctionnement : + 237 385.84 €

001 – Excédents d'investissement : + 88 603.62 €

4. VOTE DES TAUX 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a voté les taux suivants alignés sur la moyenne départementale :

- TAXE FONCIERE BATI 39.67 %
- TAXE FONCIERE NON BATI 94.22 %

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Même si le vote d'un budget doit précéder le vote des taux qui sont déterminés par le volume de recettes nécessaires à l'équilibre budgétaire, le conseil municipal a voté, à l'unanimité le budget présenté, qui peut se résumer de la manière suivante :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 685 061.84 €
- Dépenses et recettes d'investissement y compris restes à réaliser : 1 910 297.03 €

6. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION
2 PROFILS	500,00
ADAMVAR	150,00
AMICALE DONNEURS DE SANG	300,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS SIGNES	500,00
ARROSANTS	4 000,00
ASER	250,00
ASSOCIATION LES ROQUET'S	1 500,00
CERCLE ETUDE SAUVEGARDE PATRIMOINE MEOUNAIS	500,00
ENSEMBLE VOCAL MEOUNES	1 800,00
EVASYDANCE	600,00
FAMILLES RURALES MEOUNES	1 000,00
FANTASIA	-
FNACA	100,00
FRANCE ALZHEIMER	150,00
JARDINS FAMILIAUX ET SOLIDAIRES	950,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE GAREOULT	500,00

